

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 20 février 1968

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je propose:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur...

Des voix: Règlement.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

L'hon. M. Stanfield: Dans les circonstances, je devrais, je pense, être autorisé à dire quelque chose.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Les députés veulent sûrement procéder de façon ordonnée. Je dois signaler au chef de l'opposition que la motion ne peut faire l'objet d'un débat, mais si la Chambre le permet, il pourrait sans doute être autorisé...

Des voix: Non.

L'hon. M. Ricard: C'est un sale tour des libéraux.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 2 h. 37 de l'après-midi.)
